



NI RÉFORME NI FORMATAGE DES ESPRITS !

Afin d'expliquer sa réforme aux enseignants trop « bêtes » pour la comprendre par eux-mêmes, le ministère prétend organiser la formation de l'ensemble des personnels enseignants et des personnels d'éducation des collèges, en alourdissant leur charge de travail bien sûr.

DANS UN PREMIER TEMPS :

La ministre impose une journée de travail dans chaque collège au cours de laquelle le chef d'établissement et les membres du conseil pédagogique devront préparer **un plan de formation**.

DANS UN DEUXIÈME TEMPS :

Pendant les vacances de la Toussaint, des enseignants « formateurs-relais volontaires », en réalité désignés par le chef d'établissement, recevront la bonne parole sur deux journées (et une supplémentaire plus tard dans l'année).

DANS UN TROISIÈME TEMPS :

De février à juin : **le plan de formation** sera mis à exécution. Tous les enseignants devront subir **6 journées de formation, dirigées par les collègues « formateurs-relais »**. Le ministère incite les rectorats à organiser ces réunions **hors du temps de service**.

ACCEPTER D'ÊTRE « FORMATEUR-RELAIS », C'EST ACCEPTER LA RÉFORME !

Nous devons refuser de collaborer avec un projet qui détruit nos disciplines et qui nous place en concurrence les uns avec les autres. Il est illusoire de croire que l'on peut aménager le projet et chercher la voie du « moindre mal » en participant à la formation. Accepter d'être formé pendant les congés, c'est accepter la réduction de nos vacances et faire un pas de plus vers l'annualisation du temps de travail. La formation des « enseignants-relais », les 19 et 20 octobre, ne devrait d'ailleurs donner droit qu'à 50 euros par jour, soit 6 euros de l'heure ou 75% du SMIC ! Le tarif « apprenti » !

C'EST POURQUOI :

- **Il est très important de connaître le dispositif de formation** que les chefs d'établissements comptent mettre en place. Il faut refuser en bloc les réunions hors des heures réglementaires d'enseignement de l'établissement.
- **Il est très important de se tenir informé et d'informer les collègues** afin d'organiser la résistance au sein des établissements. La ministre et ce gouvernement nous méprisent. Relevons la tête. Ne nous laissons pas faire.
- **Il est très important d'opposer des refus collectifs** contre lesquels les chefs d'établissements ne peuvent rien. Il faut éviter le piège de la division et de l'isolement. **C'est pourquoi la CGT soutiendra avec force tous les personnels subissant des pressions de la part des chefs d'établissements.**